



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

Le 24 mars 2025, à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Laure Arjalliès-Jacquet, relative à la circulation automobile rue de Liège ;
- question de M. Thierry Gonzalez, relative à l'activité des épiceries de nuit ;
- question de M. Jérôme Goldenberg, relative aux terrasses des commerçants place Gustave Toudouze ;
- question de M. Francisco Ramos, relative aux nuisances liées aux coursiers ;
- question de M. Jérôme Guitet, relative aux actions policière dans le 9^e.

Puis, à 18h50, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 18 mars 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.014 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.017 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

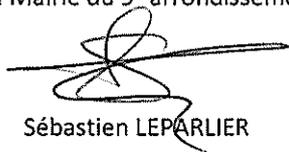
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.015 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Hommage du Conseil du 9^e arrondissement de Paris à Mme Ginette Moulin.

5. V.09.2025.007 Vœu présenté par Delphine Bürkli et le conseil du 9^e arrondissement, relatif à la nomination d'un lieu emblématique du 9^e arrondissement en mémoire de Ginette et d'Étienne Moulin.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

6. V.09.2025.*** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami, élue socialiste du groupe Paris en Commun, pour rendre hommage à Mme Ginette Moulin dans l'espace public du 9^e arrondissement. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

7. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

8. 2025.DASCO.6 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux situés au 10 rue de Clichy (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

9. 2025.DASCO.16 Avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour à Paris (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

10. Q.09.2025.001 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami pour le groupe Paris en Commun, relative à la situation de l'école publique dans le 9^e arrondissement.

11. 09.2025.016 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21 rue de Provence à Paris 9^e et autorisation à la Maire du 9^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

12. 2025.DFPE.17 Subvention (136 013 euros), avenant n° 1 à l'association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9^e) pour la halte-garderie « Atelier Berlioz » 18 bis rue de Bruxelles (9^e).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

13. 2025.DFPE.51 Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

14. 2025.DFPE.54 Subvention (2 032 492 euros), avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9^e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

15. 2025.DFPE.64 Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes, dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

16. 2025.DFPE.81 Subvention (6 733 046 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (10^e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

17. 2025.DEVE.1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

18. 2025.DAE.60 Création du marché découvert Sainte-Cécile (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

19. Q.09.2025.002 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami pour le groupe Paris en Commun, relative à la fermeture des commerces dans le 9^e arrondissement.

20. V.09.2025.005 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif au soutien aux artisans du Bâtiment.

21. 2025.DLH.18 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par ELOGIE-SIEMP.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

22. 2025.DLH.96-6 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat - Garantie des prêts PLAI, PLUS et PLS pour un programme de création de logements sociaux situé au 90 rue La Fayette (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

23. 2025.DLH.106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

24. 2025.DAC.129 Avenant à convention d'équipement pour prolongation des délais avec l'association Faites le 9 pour la restauration des fresques publicitaires rue des Martyrs (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

25. 2025.DEVE.2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement) et l'établissement public Paris Musées.

M. Nicolas Cour rapporteur.

26. Q.09.2025.003 Question orale déposée par Arnaud Ngatcha pour le groupe Paris en Commun, relative à l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la Fête de l'Europe du 10 mai 2025 et à la promotion du Conseil parisien des Européens.

27. Q.09.2025.004 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha pour le groupe Paris en Commun, relative à la valorisation de la transmission mémorielle dans le 9^e arrondissement.



Sébastien LÉPARLIER

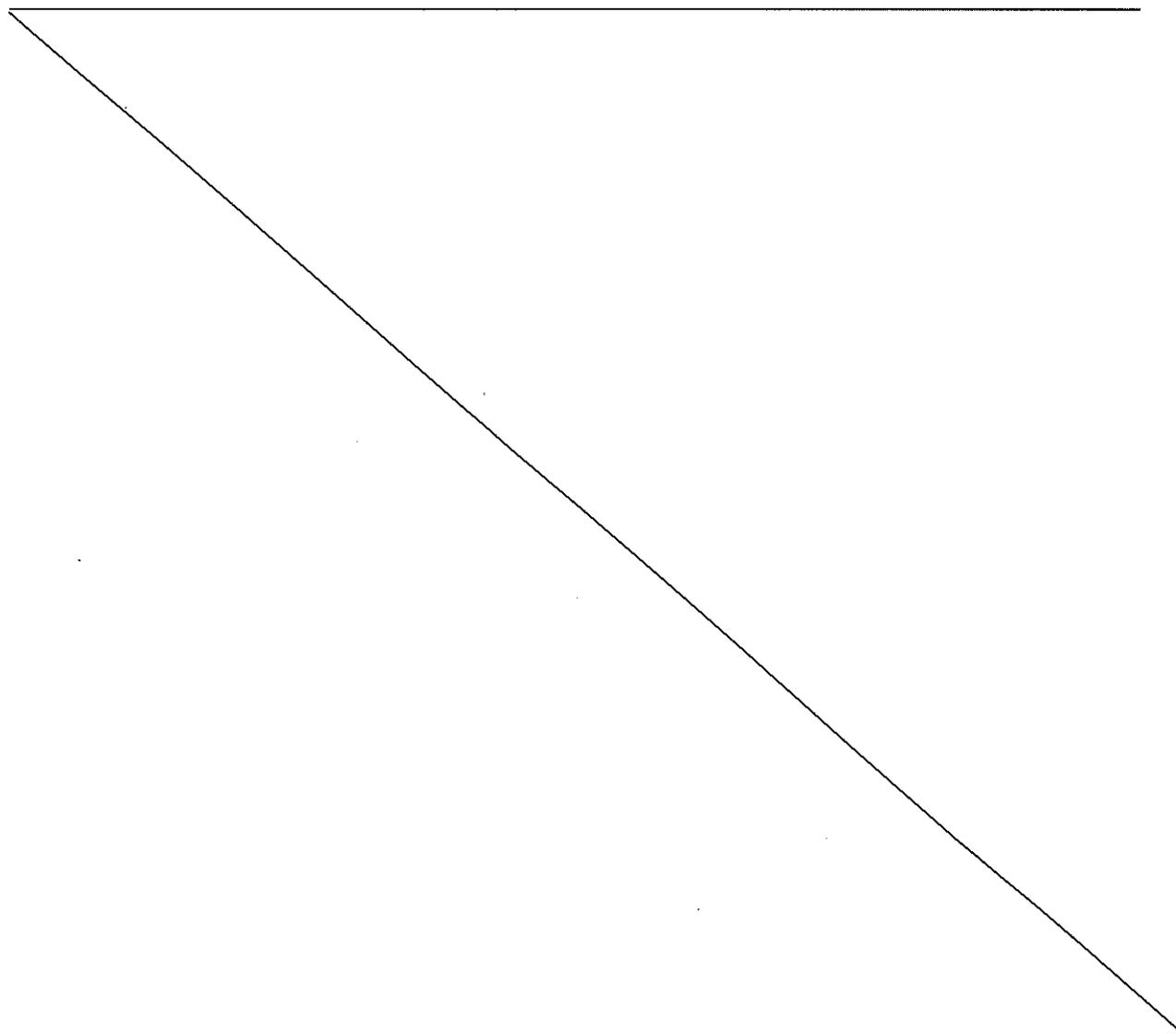
DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizios-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Est partie en cours de séance : Mme Frédérique Dutreuil (départ à 20h40).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

Mme Lorraine Gay, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.



Le Directeur général des services
de la Mairie du 9^e arrondissement



Sébastien LEPARQUIER



Millésime

N° de page

2 | 5

0 | 3 | 3

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

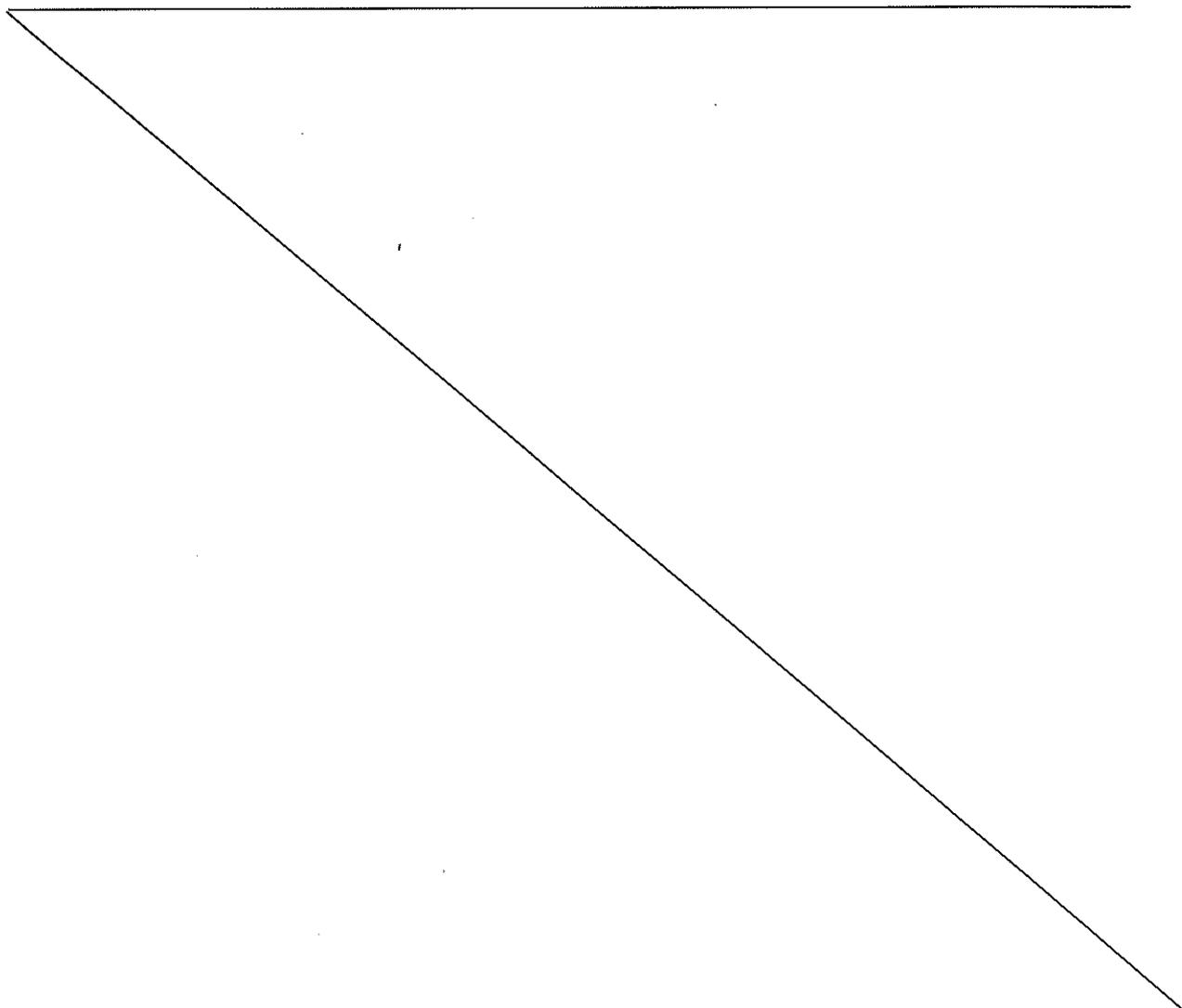
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Mme Lorraine Gay, est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 24 mars 2025.





Sébastien LEPARNIER

DÉLIBÉRATION

09.2025.017

RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement adopté lors de la séance du 30 novembre 2020 ;

Vu la convocation du 18 mars 2025 adressée par la Maire du 9^e arrondissement pour la réunion du Conseil du 9^e arrondissement du 24 mars 2025 ;

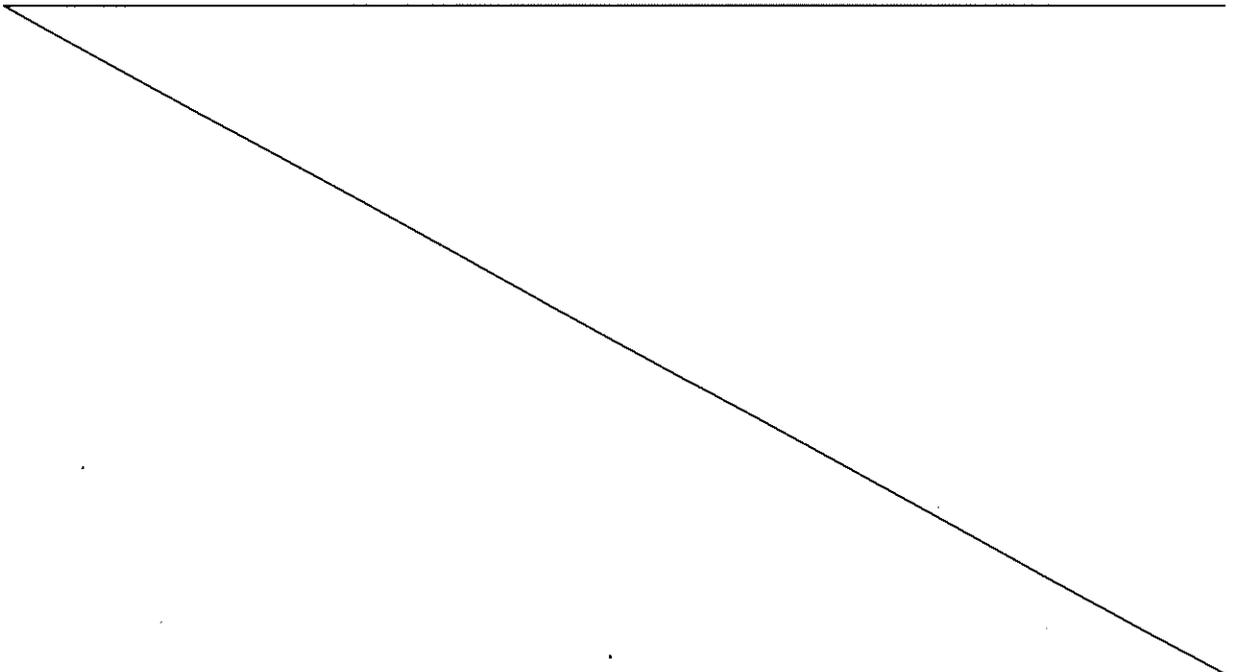
Vu l'ordre du jour initial publié le 18 mars 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 20 mars 2025 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie du 9^e arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.





Sébastien LÉPARLIÈR

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 27 JANVIER 2025.

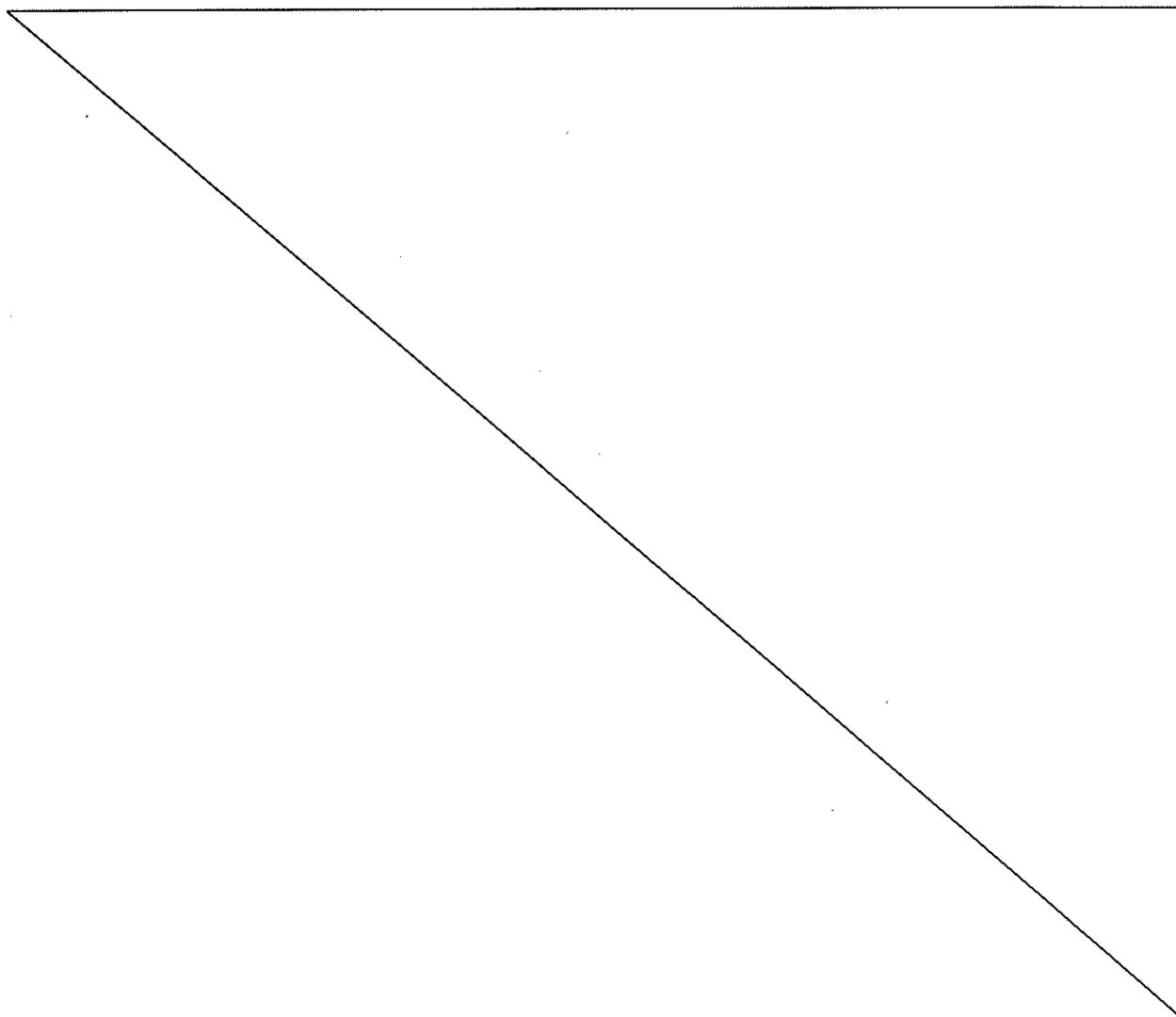
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2025
est approuvé à l'unanimité.





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

V.09.2025.007

VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET LE CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA NOMINATION D'UN LIEU EMBLÉMATIQUE DU 9^e ARRONDISSEMENT EN MÉMOIRE DE GINETTE ET D'ÉTIENNE MOULIN.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Ginette Moulin, née le 7 février 1927 et décédée le 9 février 2025, héritière de Théophile Bader et d'Alphonse Kahn, fondateurs des Galeries Lafayette, a joué un rôle précurseur en tant que présidente et actionnaire majoritaire du groupe Galeries Lafayette, modernisant l'entreprise familiale et s'imposant comme une figure majeure du mécénat culturel en France ;

Considérant que Ginette Moulin a su, tout au long de sa vie, imposer sa vision dans un univers souvent masculin, et perpétuer l'héritage familial, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement économique du 9^e arrondissement, de Paris et de la France ;

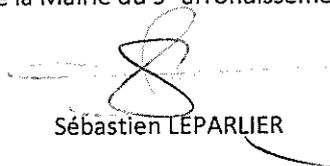
Considérant qu'en tant qu'héritière de Max Heilbronn, résistant déporté à Buchenwald, Ginette Moulin a également été une figure marquante de la mémoire, ayant toujours porté les valeurs de transmission ;

Considérant qu'Étienne Moulin, résistant et historien, a œuvré avec courage au sein des Forces françaises libres avant d'être arrêté et déporté en 1944, et qu'il a été reconnu Juste parmi les Nations pour avoir sauvé des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant qu'après la guerre, Étienne Moulin a consacré sa vie à la transmission de la mémoire, et qu'il a dirigé les Galeries Lafayette de 1971 à 1987, contribuant avec son épouse Ginette Moulin à moderniser et à renforcer l'influence de cette institution du 9^e arrondissement ;

Considérant que le 9^e arrondissement, cœur historique de la culture, du commerce et de l'innovation, s'est enrichi de leur empreinte indélébile, faisant d'eux des figures majeures de son histoire ;

Considérant que le 9^e arrondissement, attaché au devoir de mémoire, s'engage activement dans la reconnaissance des personnalités qui ont façonné son identité ;


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

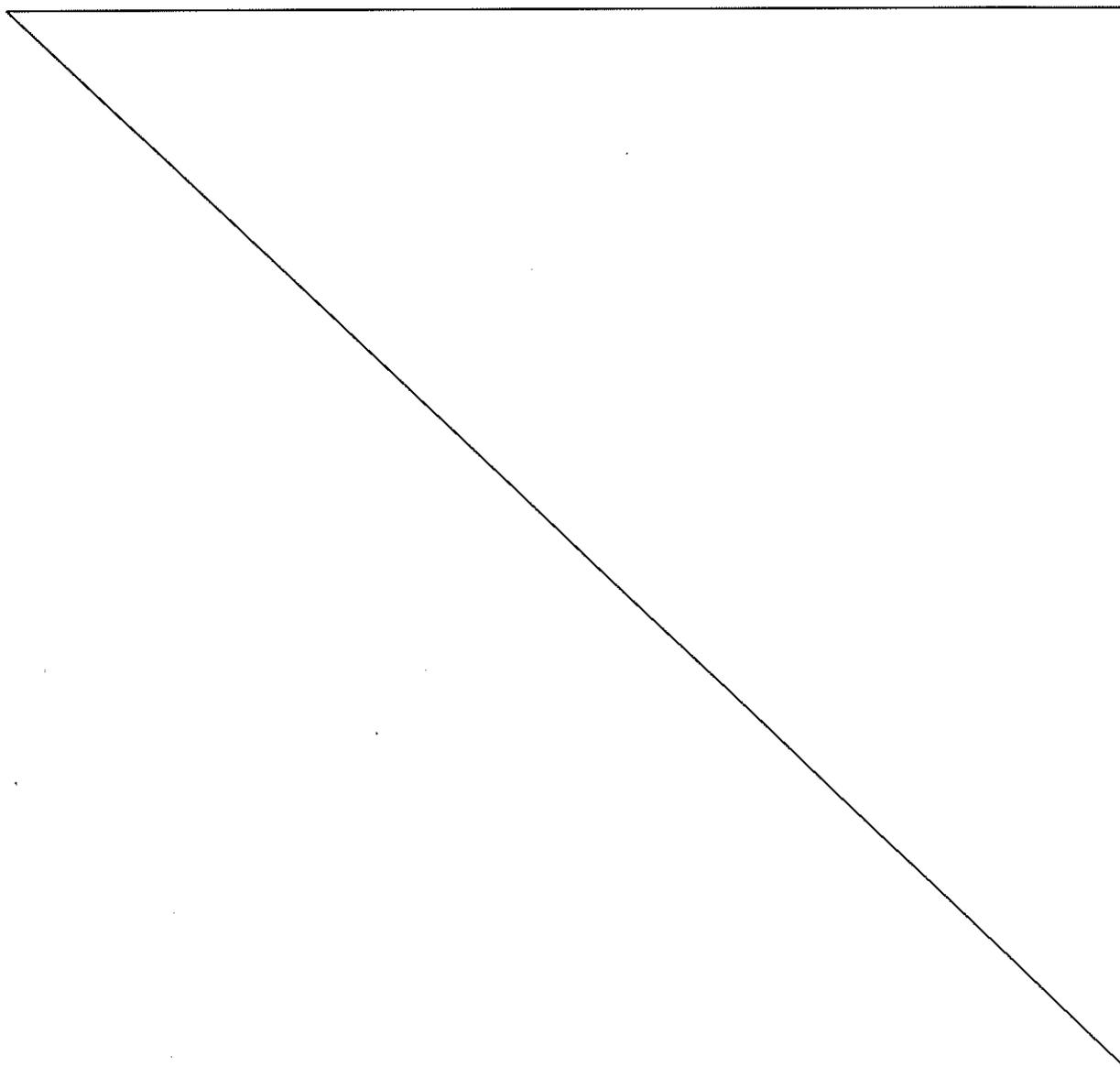
DÉLIBÉRATION

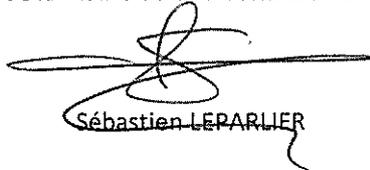
V.09.2025.007 (suite)

Considérant que le 9^e arrondissement, fidèle à son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, œuvre pour la féminisation de l'espace public ;

Delphine Bürkli et le conseil du 9^e arrondissement :

- **proposent, en accord avec la famille, d'attribuer le nom de « Place Ginette et Etienne Moulin » à l'intersection du boulevard Haussmann et de la rue de Mogador ;**
- **saisissent pour ce faire la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics, afin qu'elle valide cette proposition.**





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.018 (2025.DASCO.6)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA FÉDÉRATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, RELATIVE À L'UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES MUNICIPAUX SITUÉS AU 10 RUE DE CLICHY (9^e).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et suivants, et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants ;

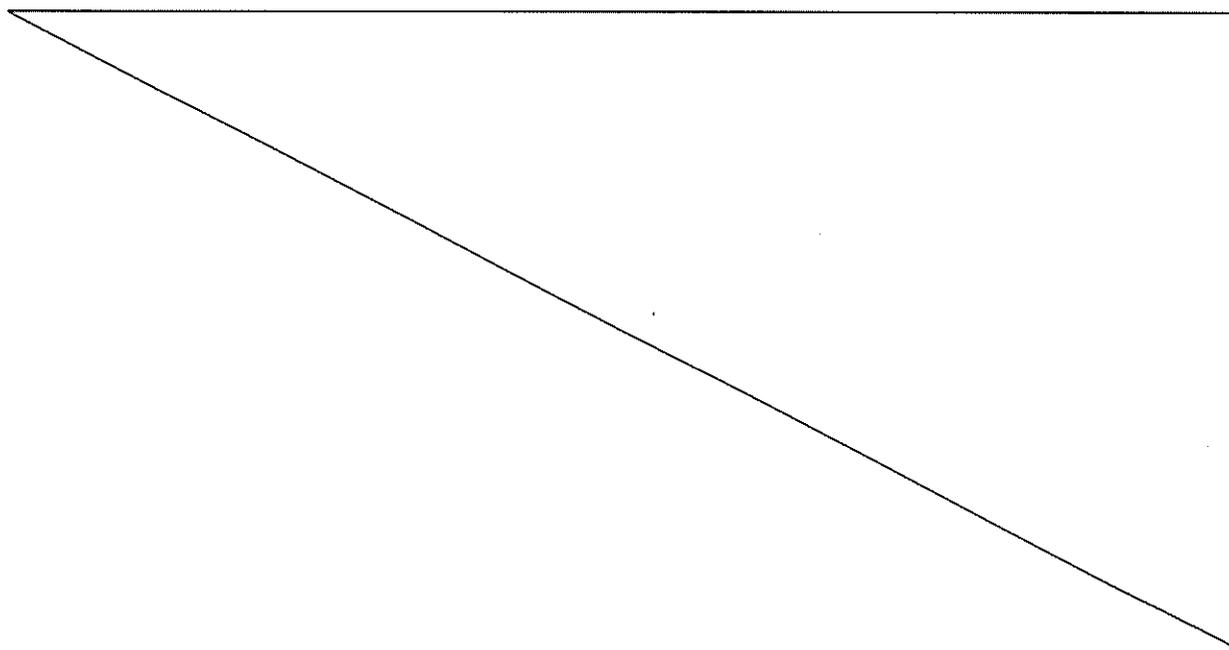
Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.212-15 ;

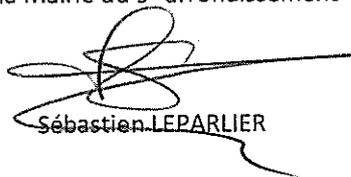
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement pour la mise à disposition de locaux municipaux situés dans l'école élémentaire située 10 rue de Clichy à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DASCO.6.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.019 (2025.DASCO.16)

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA CITÉ MIXTE RÉGIONALE JACQUES DECOUR À PARIS (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants, et ses articles L.1321-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article 216-4 en application duquel la convention 2020.DASCO.25 a été adoptée le 9 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2021.DASCO.85 approuvant lors des séances des 1^{er}, 2, 3 et 4 juin 2021 la passation d'une convention avec la Région Île-de-France en vue de la rénovation de la CMR Jacques Decour ;

Vu la convention entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris, signée par les parties le 30 novembre 2021, qui confie la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au collège à la Région et définit les modalités administratives, techniques et financières ;

Considérant que la cité mixte régionale Jacques Decour comprend un bâtiment qui abrite à la fois un lycée et un collège ;

Considérant que la gestion des travaux de la cité scolaire Jacques Decour relève de la Région Île-de-France ;

Considérant les évolutions programmatiques et l'augmentation nécessaire de l'enveloppe financière initiale pour réaliser l'opération ;

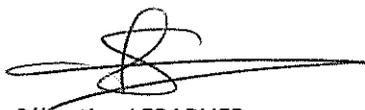
Considérant que la Ville de Paris doit participer financièrement à la rénovation du collège ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver un avenant à la convention de participation financière passée entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour le projet de rénovation de la cité scolaire Jacques Decour, et de l'autoriser à signer cet avenant ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.16.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.001

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LE 9^e ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

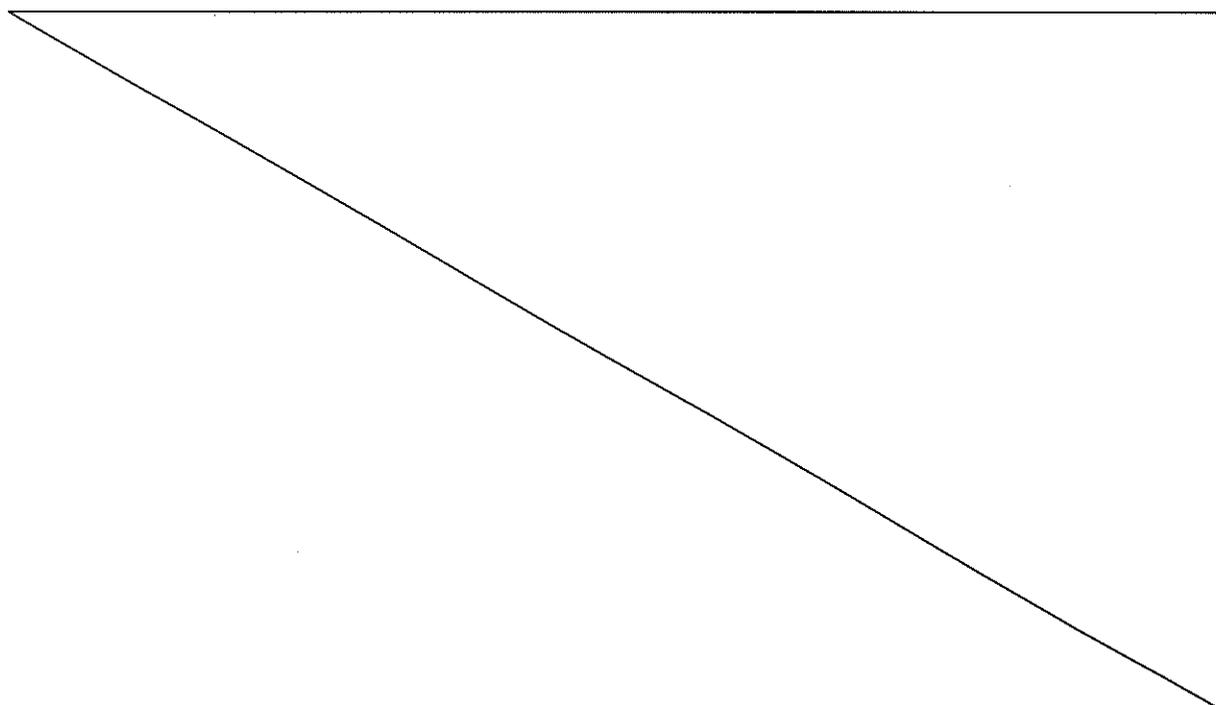
Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Il est prévu un certain nombre de fermetures de classes à Paris pour la rentrée prochaine, dont 110 suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2025 à Paris sur les 470 au niveau national qui, selon la principale fédération de parents d'élèves, sont « *une purge dans les écoles publiques* » pour la FCPE de Paris. Après notre vœu, déposé lors du dernier conseil d'arrondissement, qui alertait sur cette situation alarmante, pourriez-vous nous dire quelle est la situation à date ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous partager les effectifs prévus dans les établissements privés et publics pour septembre 2025 ? Enfin, serait-il possible de visiter l'école Montessori située rue de la Grange Batelière avec votre adjoint aux affaires scolaires ?





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.016

CHOIX DE LA GESTION PAR MARCHÉ PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 21 RUE DE PROVENCE À PARIS 9^e ET AUTORISATION À LA MAIRE DU 9^e ARRONDISSEMENT DE DEMANDER À LA MAIRE DE PARIS DE METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.2123-1-3^o DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, POUR LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre 2005, relative à l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire du 9^e arrondissement lui propose de choisir le marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21 rue de Provence à Paris 9^e arrondissement ;

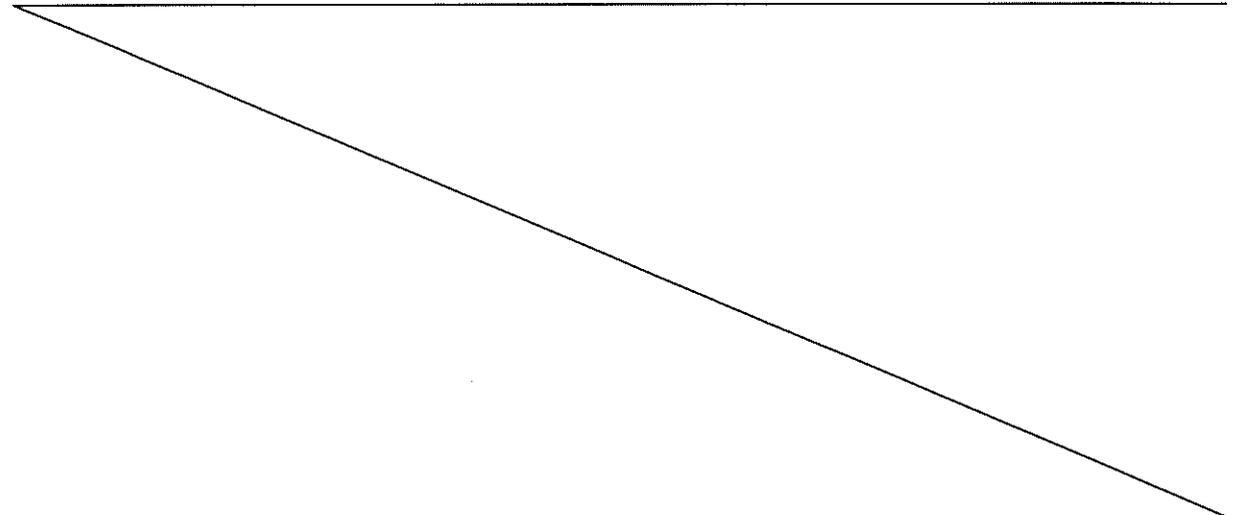
Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le Conseil du 9^e arrondissement choisit le marché public pour la gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21 rue de Provence à Paris 9^e.

Article 2 : La Maire du 9^e arrondissement est autorisée à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure adaptée de marché public en application de l'article R.2123-1-3^o du Code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

La délibération 09.2025.016 est adoptée à l'unanimité.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.020 (2025.DFPE.17)

SUBVENTION (136 013 EUROS), AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE « ATELIER BERLIOZ » 18 BIS RUE DE BRUXELLES (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association pour le Développement de la Pré-Scolarisation et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association pour le Développement de la Pré-Scolarisation ,

Sur le rapport de Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.17.


Sébastien LÉPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2025.021 (2025.DFPE.51)

SUBVENTIONS (138 650 EUROS) ET CONVENTIONS À SIX ASSOCIATIONS, POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS PAR DES ACTIVITÉS PARTAGÉES, LUDIQUES, ETC.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

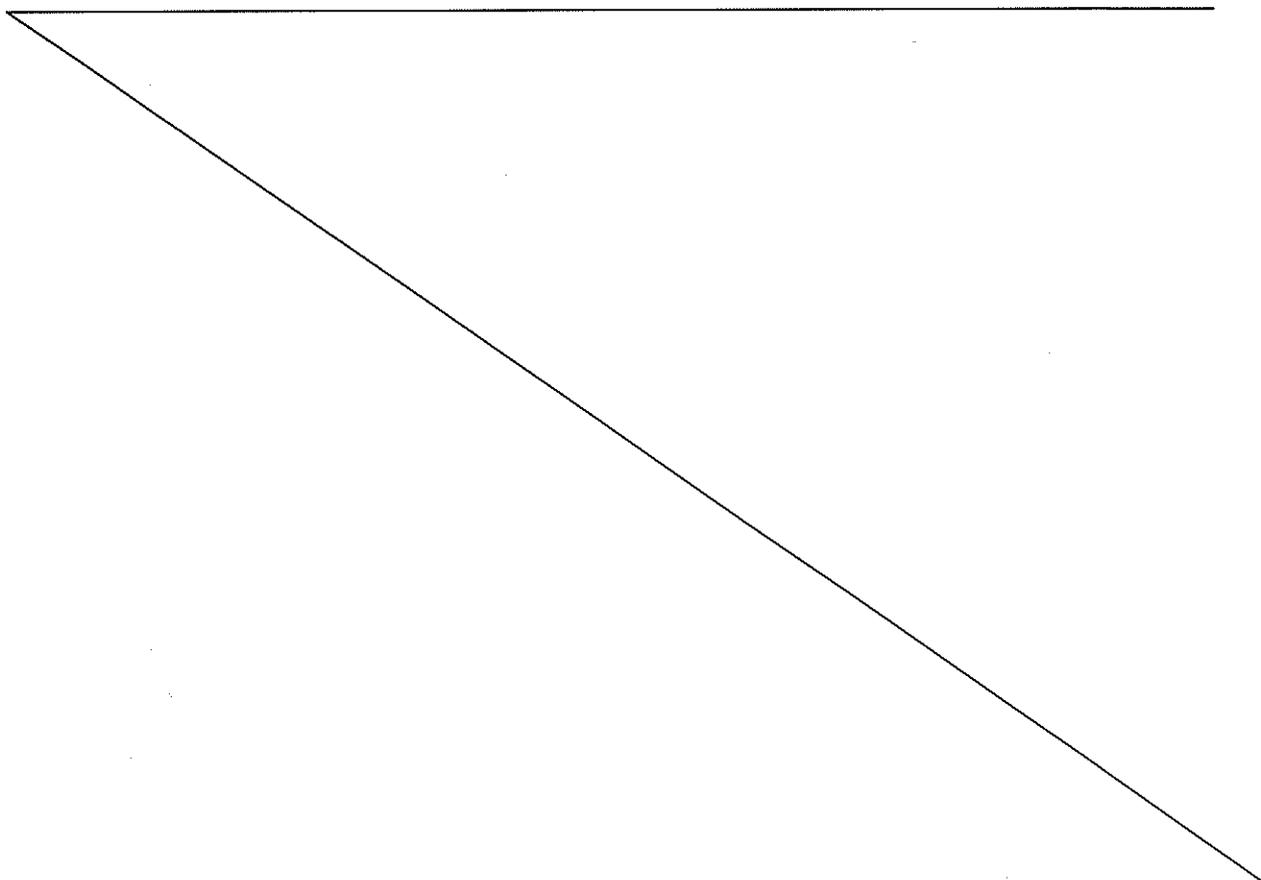
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à six associations d'un montant total de 138 650 euros et la signature de quatre conventions annuelles ;

Sur le rapport de Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.51.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.022 (2025.DFPE.54)

SUBVENTION (2 032 492 EUROS), AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F DE PARIS) (9^e) POUR SES ONZE ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

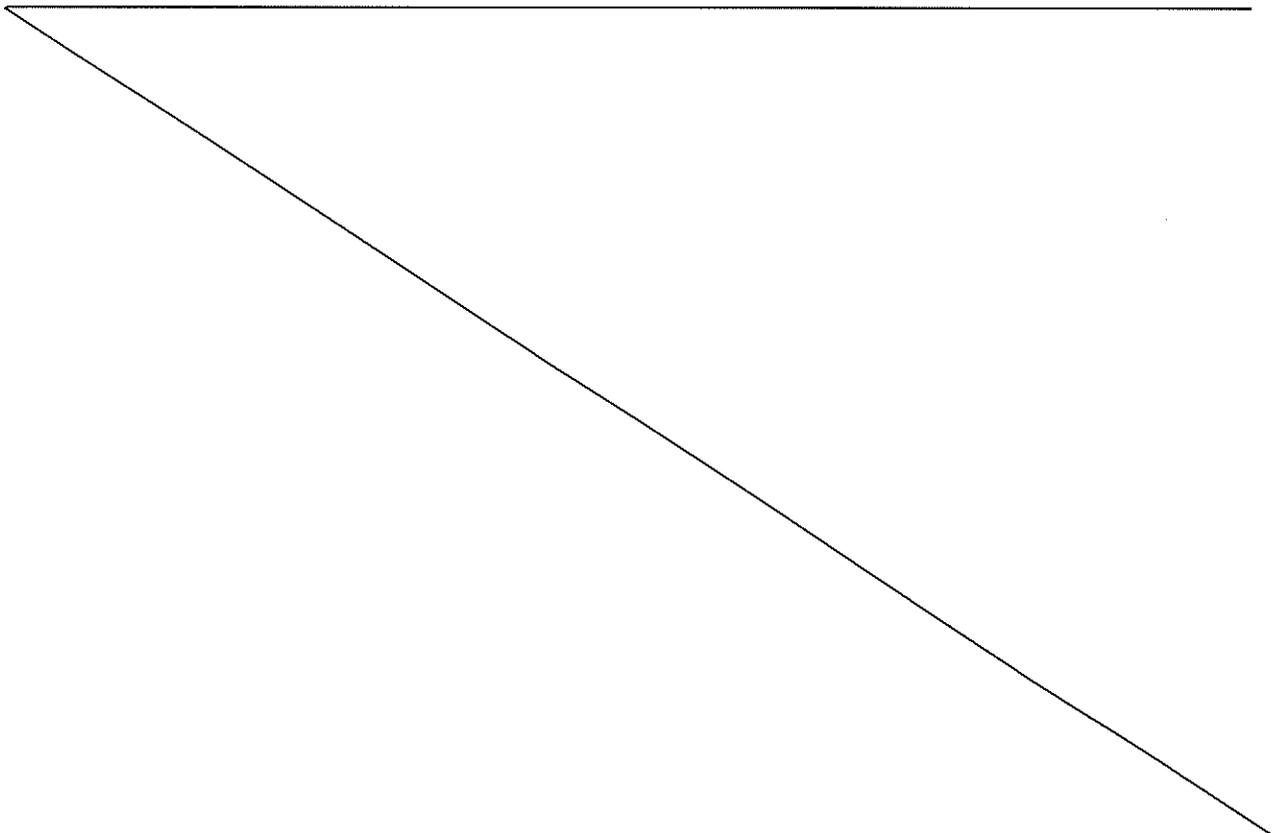
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association U.D.A.F de Paris et la Ville de Paris ;

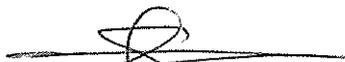
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association U.D.A.F de Paris ,

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPA.54.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.023 (2025.DFPE.64)

FONCTIONNEMENT D'ESPACES LUDIQUES, DE LUDOTHÈQUES ET DE LUDOMOUV CITOYENNES, DONT LES ACTIVITÉS PARTAGÉES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES CONTRIBUENT À RENFORCER LE LIEN PARENTS-ENFANTS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

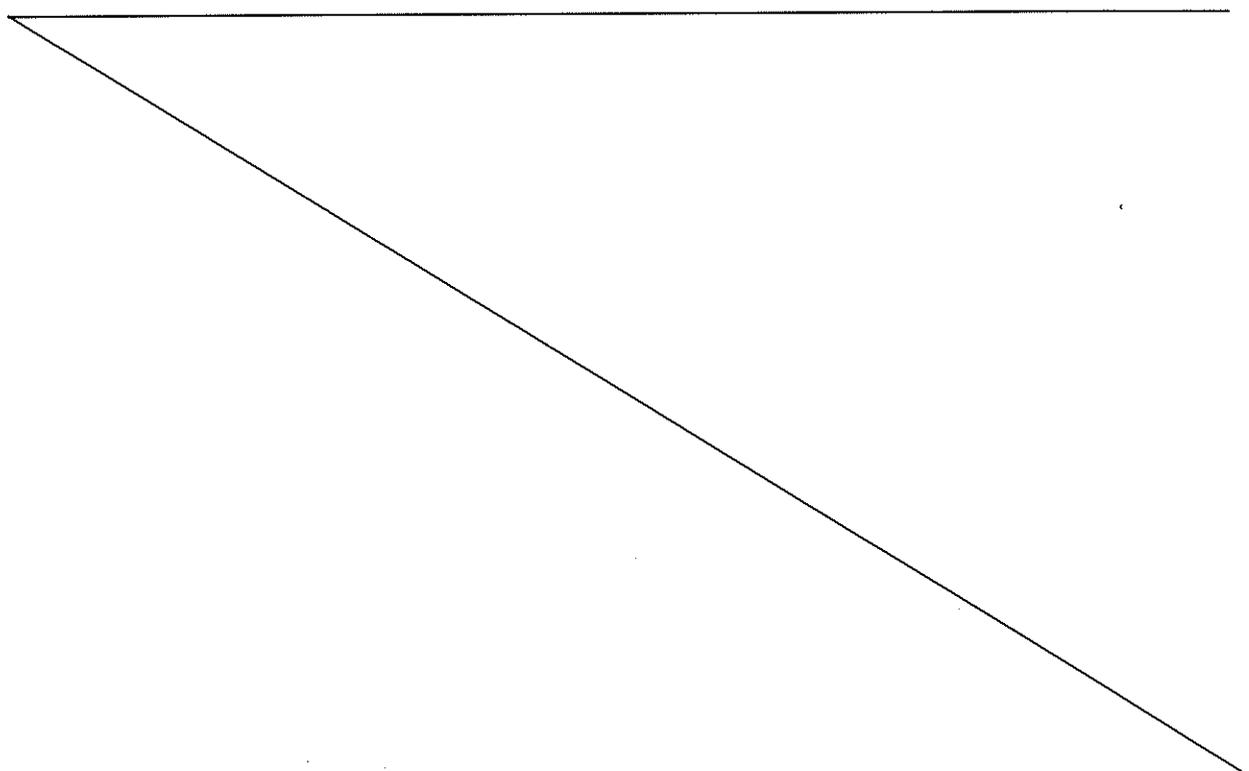
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'« Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF de Paris) » ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 14 associations, la signature de 12 conventions pluriannuelles et 1 convention et 1 avenant pour le fonctionnement des espaces ludiques, des ludothèques et des ludomouv citoyennes parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.64.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.024 (2025.DFPE.81)

SUBVENTION (6 733 046 EUROS) ET AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION CRESCENDO (10^e) POUR SES 22 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

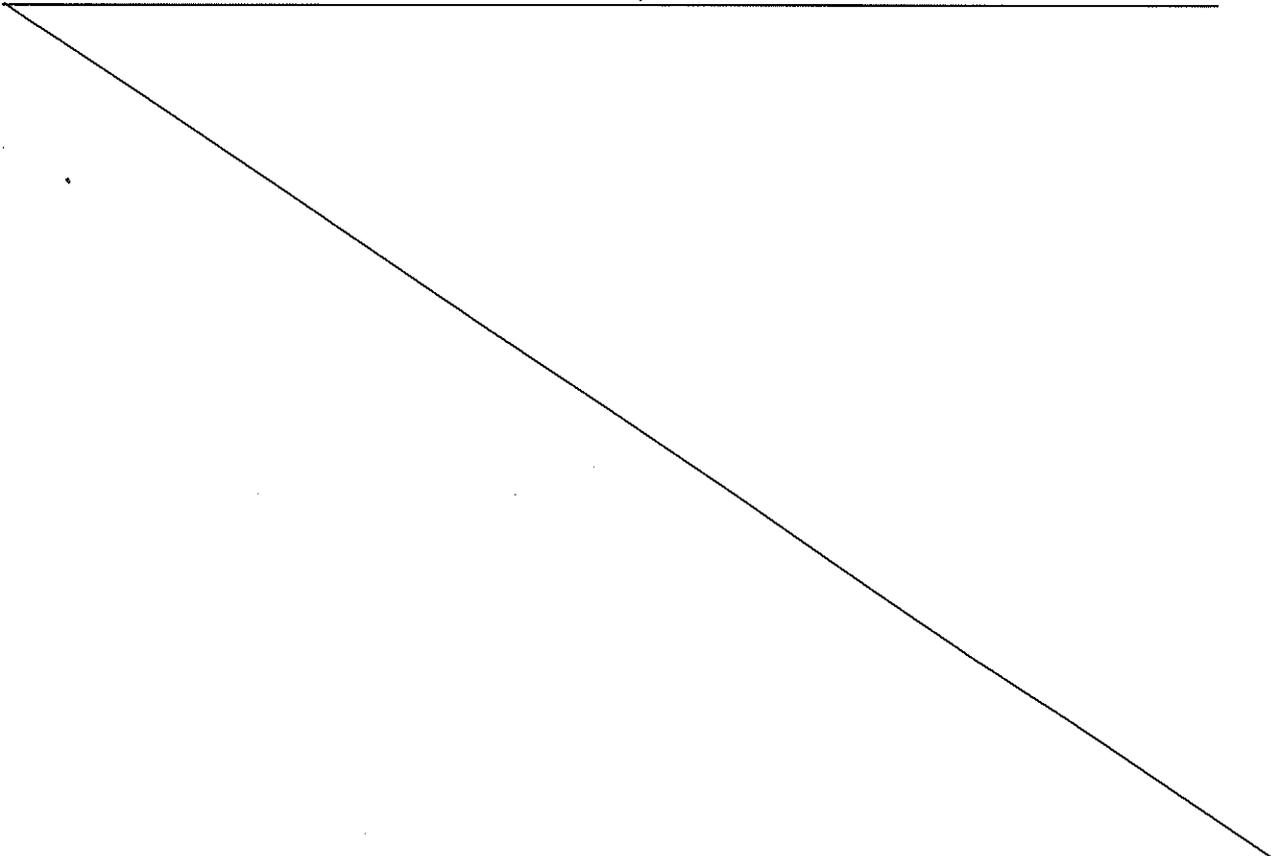
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CRESCENDO ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.81.





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2025.025 (2025.DEVE.1)

PLAN BIODIVERSITÉ 2025-2030 DE PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

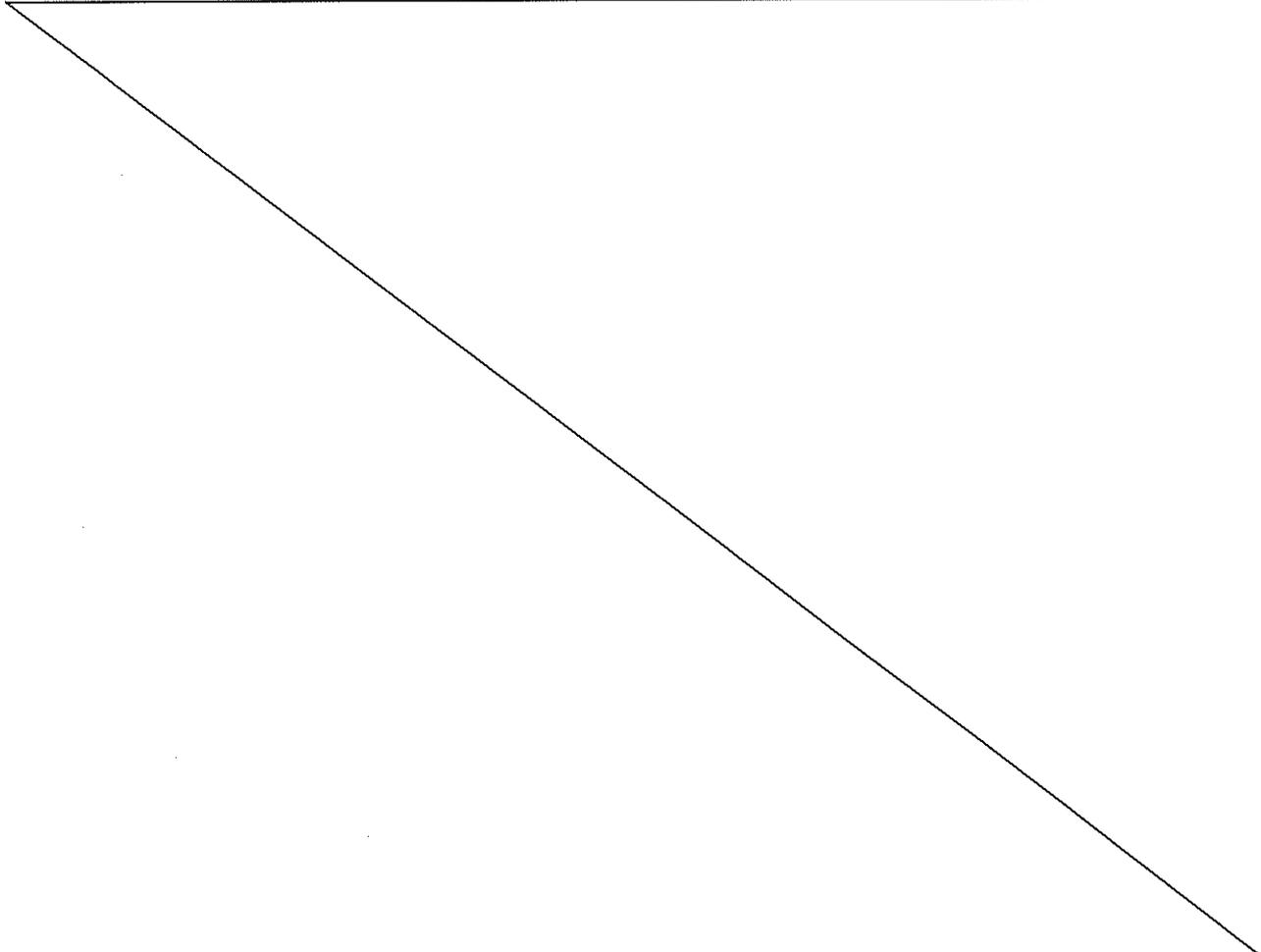
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'adopter le Plan biodiversité 2025-2030 de Paris ;

Vu le Plan biodiversité annexé audit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil).




Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2025.026 (2025.DAE.60)

CRÉATION DU MARCHÉ DÉCOUVERT SAINTE-CÉCILE (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de service public du 6 novembre 2019 relative à la gestion du secteur A des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens, confiée à la société Groupe Bensidoun ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques du secteur A, afin d'approuver la création d'un marché découvert alimentaire Sainte-Cécile dans les rues Sainte-Cécile et du Conservatoire (9^e) ;

Vu l'avis demandé à la Fédération nationale des marchés de France le 16 juillet 2024 ;

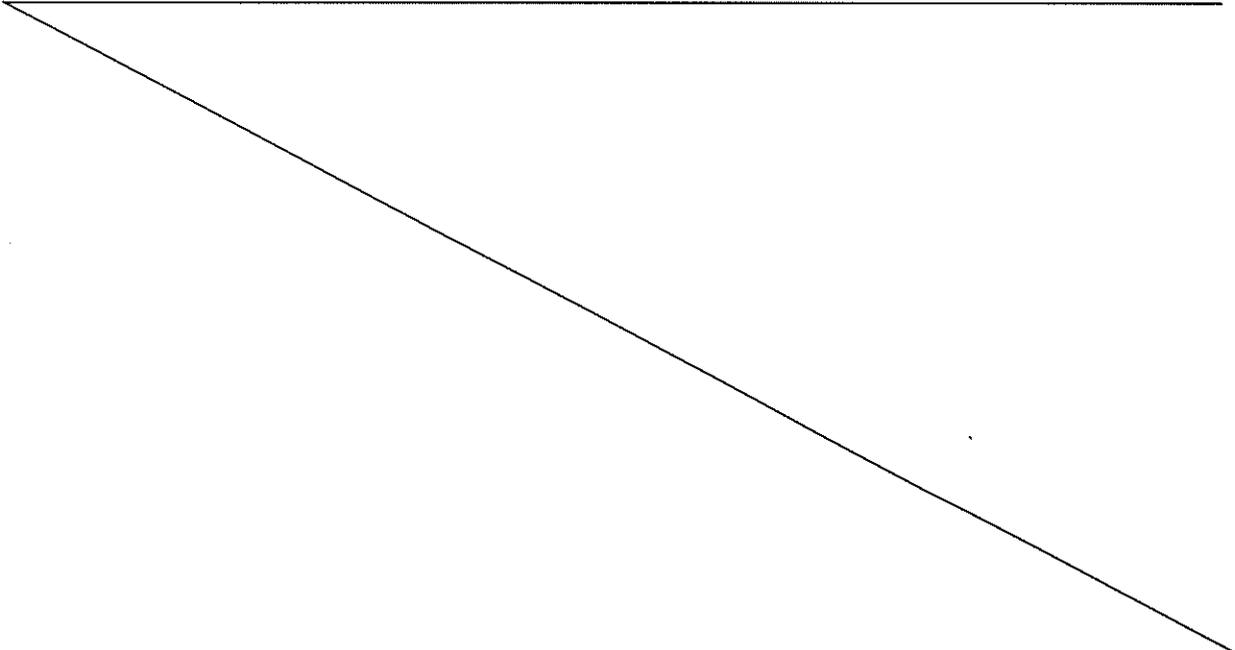
Vu l'avis demandé au Syndicat des marchés de Paris le 16 juillet 2024 ;

Vu l'avis demandé à l'Union fédérale des marchés le 16 juillet 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.60.




Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.002

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA FERMETURE DES COMMERCES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

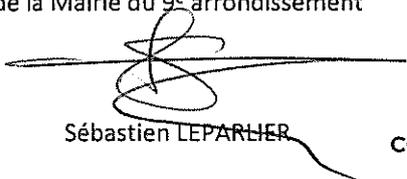
Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En parcourant les rues du bas neuvième, il est préoccupant de constater un grand nombre de commerces fermés depuis de nombreuses années. Dans certaines rues, cela affecte la vie et le dynamisme de la vie de quartier et cela préoccupe les autres commerçants qui sont privés d'une certaine attractivité. Afin de répondre à ces interrogations, des solutions locales sont-elles envisagées et/ou envisageables ?

- Si oui, quelles seraient-elles ?



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

V.09.2025.005

VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^e ARRONDISSEMENT,
RELATIF AU SOUTIEN AUX ARTISANS DU BÂTIMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil) et 2 abstentions (M. Sébastien Dulermo et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant les difficultés grandissantes rencontrées par les artisans du Bâtiment pour accéder, circuler et stationner à Paris ;

Considérant que les artisans du Bâtiment emploient plus de 25 000 salariés à Paris, qu'ils forment près de 3 000 apprentis et que leur carnet de commande n'excède pas 5 semaines de travail en moyenne, alors qu'il est nécessaire d'offrir des débouchés professionnels aux jeunes Parisiens en formation, de combattre le chômage et de répondre à la demande des Parisiens qui ont besoin d'utiliser ces services ;

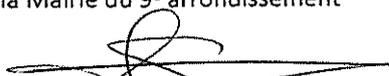
Considérant la limitation du nombre de « macarons » et de cartes « Professionnel Mobilité » proposées à chaque entreprise, sachant que ces cartes sont indispensables pour travailler avec un véhicule à Paris ;

Considérant la diminution globale de 16 % des artisans du bâtiment depuis 2017, principalement parmi les électriciens et les plombiers, et la suppression de 10 000 places de stationnement dans l'agglomération parisienne ;

Considérant que les artisans du Bâtiment répondent à un besoin de 1^{re} nécessité des Parisiens en matière de dépannage d'urgence ou d'entretien périodique obligatoire ;

Considérant que le temps perdu par ces artisans dans le trafic ou à la recherche d'une place de stationnement augmente le prix de revient de la prestation que seuls les ménages les plus aisés peuvent assumer ;

Considérant que ces contraintes génèrent une baisse croissante de l'offre, de nombreux artisans ne pouvant se déplacer à Paris, et peuvent favoriser le travail illégal ;



Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

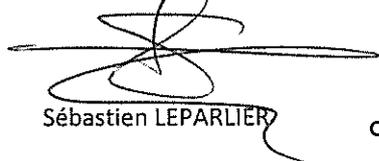
V.09.2025.005 (suite)

Considérant que, malgré tous les efforts déployés, les alternatives proposées telles que le recours au vélo, présentent de nombreux inconvénients et risques (transport de pièces et de matériels, besoin de place pour préparer la prestation, nécessité de mobiliser plusieurs salariés pour réaliser un chantier, vol, accidentologie en hausse...) et dont les assureurs refusent la prise de garanties ;

Considérant que certains codes APE ne permettent pas de bénéficier de « macarons » et /ou de carte « Professionnel Mobilité » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **élargisse à tous les codes APE des métiers du Bâtiment l'accessibilité à l'offre de « macarons » et de « Professionnel Mobile », et permette qu'une entreprise puisse disposer d'autant de macarons et/ou de cartes que de véhicules d'intervention dont elle dispose ;**
- **autorise l'accès et le stationnement des véhicules dans les rues piétonnisées pendant les interventions, puis dans les autres rues, en utilisant un portail de déclaration préalable tel que développé durant les Jeux olympiques - qui permette à l'entreprise de décrire l'intervention à réaliser, le lieu, la date et l'heure ;**
- **mette en place une concertation avec les acteurs locaux de la filière des artisans du Bâtiment pour étudier la possibilité d'utiliser la voie de covoiturage sur le périphérique aux véhicules des artisans disposant de la carte « Professionnel Mobile », y compris lorsque celui-ci est seul dans son véhicule, et toutes autres voies réservées telles que les rues de la Zone à Trafic Limité du centre de Paris, même lorsqu'il ne s'agit que de la traverser.**



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.027 (2025.DLH.18)

RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE REGROUPEMENT DE CHAMBRES ET DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS DANS DIVERS ARRONDISSEMENTS RÉALISÉS PAR ELOGIE-SIEMP.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2023.DLH.214 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par ELOGIE-SIEMP en vue du financement d'un programme de réhabilitation de logements anciennement régis par les dispositions de la loi du 1^{er} septembre 1948, situé dans divers arrondissements (9^e et 13^e)

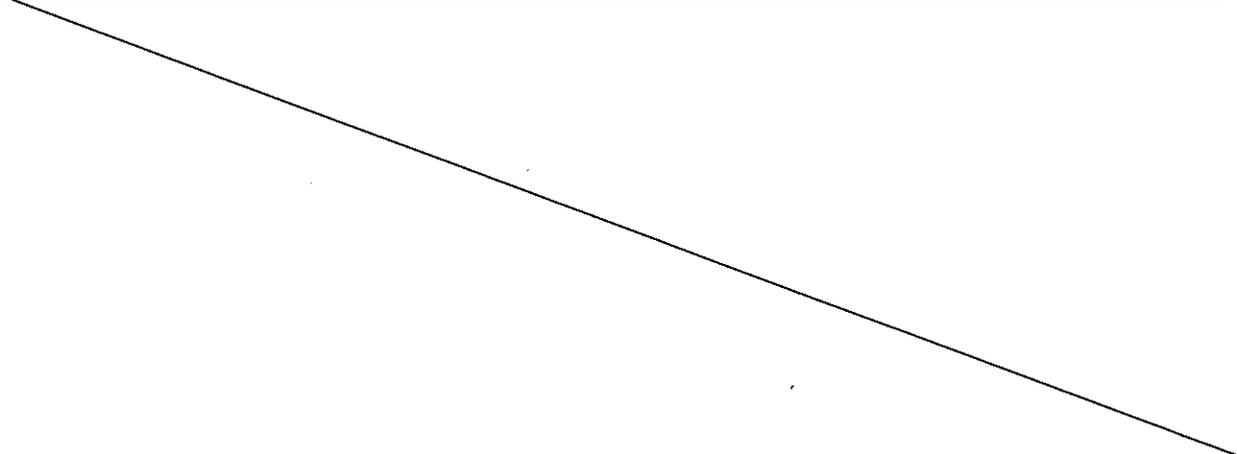
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements, réalisés par ELOGIE-SIEMP ;

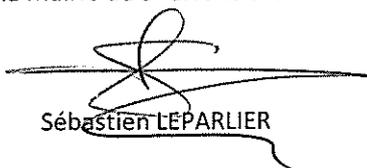
Vu l'accord de principe n° U140655 émanant de la Caisse des dépôts et consignations, faisant partie intégrante dudit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.18.





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2025.028 (2025.DLH.96-6)

OCTROI ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉALISÉS PAR PARIS HABITAT - GARANTIE DES PRÊTS PLAI, PLUS ET PLS POUR UN PROGRAMME DE CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉ AU 90 RUE LA FAYETTE (9^e).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2017.DLH.345 du Conseil de Paris en date des 11, 12 et 13 décembre 2017, accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par Paris Habitat en vue du financement d'un programme d'acquisition-conventionnement de logements sociaux situé 90 rue La Fayette (9^e) ;

Vu la délibération 2024.DLH.368-1 du Conseil de Paris en date des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, réitérant et modifiant la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant le programme de création de logements sociaux situé 90 rue La Fayette (9^e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Vu le contrat de prêt n° 164169 conclu entre Paris Habitat et la Caisse des dépôts et consignations, faisant partie intégrante dudit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.96-6.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.029 (2025.DLH.106)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS VISANT LA LOCATION DE LOCAUX À USAGE COMMERCIAL EN MEUBLÉS DE TOURISME.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.324-1-1 et suivants, et R.324-1-4 et suivants ;

Vu le Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris adopté par le Conseil de Paris dans sa séance des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 ;

Vu la délibération 2021.DLH.460 approuvant le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose d'autoriser la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DLH.106.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.030 (2025.DAC.129)

AVENANT À CONVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR PROLONGATION DES DÉLAIS AVEC L'ASSOCIATION FAITES LE 9 POUR LA RESTAURATION DES FRESQUES PUBLICITAIRES RUE DES MARTYRS (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

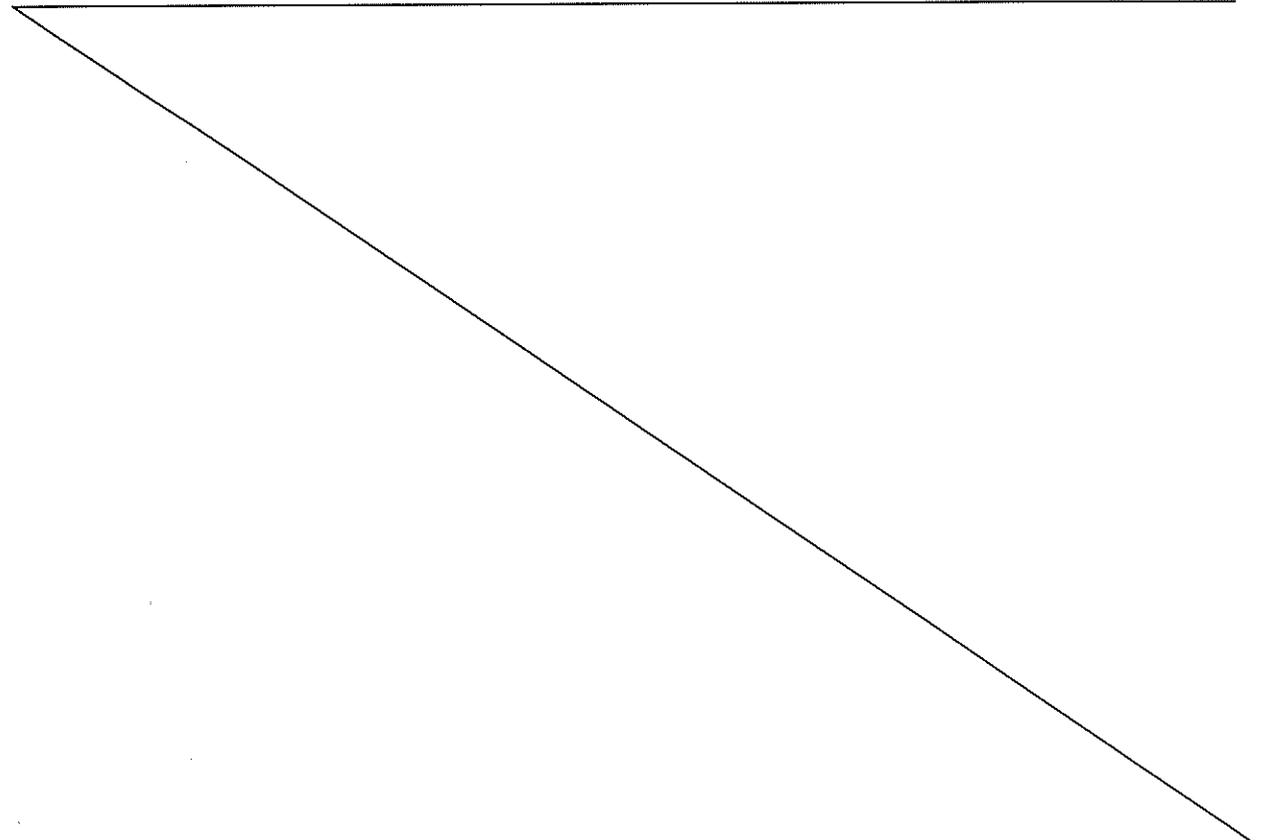
Vu la convention en date du 19 décembre 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation au Conseil de Paris de signer un avenant à convention d'équipement avec l'association Faites le 9 ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.129.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.031 (2025.DEVE.2)

MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS (DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT) ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS MUSÉES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération 2024.DAC.478 portant sur la mise à disposition de services et de moyens - Convention avec Paris Musées ;

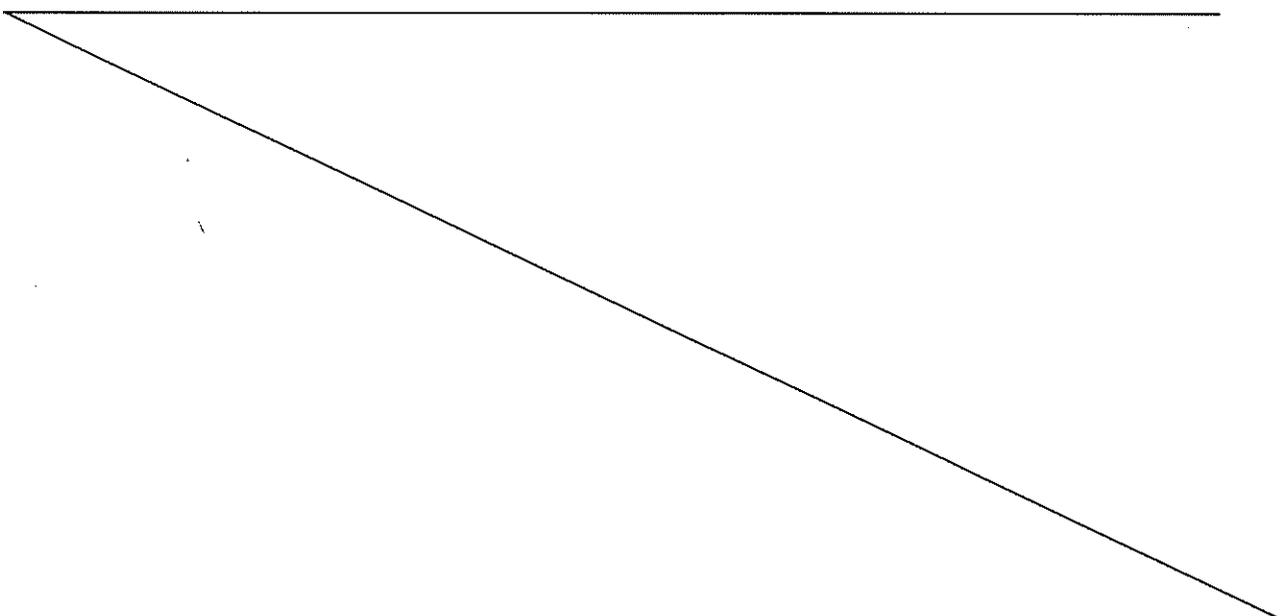
Vu la convention entre l'établissement public Paris Musées et la Ville de Paris (DEVE) relative aux modalités de mise à disposition de services et de moyens pour le fonctionnement des jardins de Paris Musées ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver la signature d'une convention spécifique entre l'établissement public Paris Musées et la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.2.





Sébastien LEPARQUIER

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.003

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR ARNAUD NGATCHA POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'EUROPE DU 10 MAI 2025 ET À LA PROMOTION DU CONSEIL PARISIEN DES EUROPÉENS.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

La journée de l'Europe, célébrée chaque année le 9 mai à Paris et dans toute l'Union européenne, constitue un moment clé pour renforcer la citoyenneté européenne. Elle permet aux citoyens des vingt-sept États membres de l'Union de célébrer leur appartenance à un projet commun fondé sur des valeurs partagées telles que la paix, la solidarité et la démocratie. Bien plus qu'une simple commémoration, cet événement incarne l'unité et la coopération au sein de l'Union européenne, deux principes essentiels à la construction d'une Europe forte et solidaire. Chaque année, la Ville de Paris organise une Fête de l'Europe qui se tiendra en 2025 le samedi 10 mai, place de la République. Durant celle-ci, différentes tables rondes et différents ateliers seront menés sur des sujets structurants pour les Parisiens et plus largement pour les Européens que nous sommes.

La citoyenneté européenne, quant à elle, est un droit et une responsabilité partagés par plus de 450 millions de citoyens. Elle permet à chacun de participer activement à la vie politique et démocratique, non seulement au niveau national, mais aussi au sein de l'Union européenne. Elle est un jalon essentiel de l'engagement civique européen. En 2019 et à l'initiative de la Maire de Paris, le Conseil Parisien des Européens (CPE) a vu le jour. Le 22 février dernier, j'ai eu le plaisir d'installer la promotion 2025 du CPE, composée de 61 membres, en salle du Conseil de Paris.

Dans cette dynamique, Paris a toujours joué un rôle central dans la promotion de l'intégration européenne. Elle soutient chaque année la Fête de l'Europe, en la rendant accessible et vivante. Chaque année, dans le cadre de la Journée de l'Europe, la Mairie du 11^e arrondissement organise sa propre Fête de l'Europe en proposant à ses habitants des animations très variées (village associatif, atelier, exposition, conférence, etc.). Le 9^e arrondissement de Paris se distingue par son attachement fort aux valeurs européennes. Il bénéficie d'une représentation marquée d'élus europhiles qui s'investissent pleinement dans la défense et la promotion des principes fondamentaux de l'Union européenne.

Dans ce contexte, et à la lumière des défis actuels que traverse l'Europe, il est plus que jamais essentiel de réaffirmer notre soutien à l'Union européenne et à ses valeurs fondamentales.

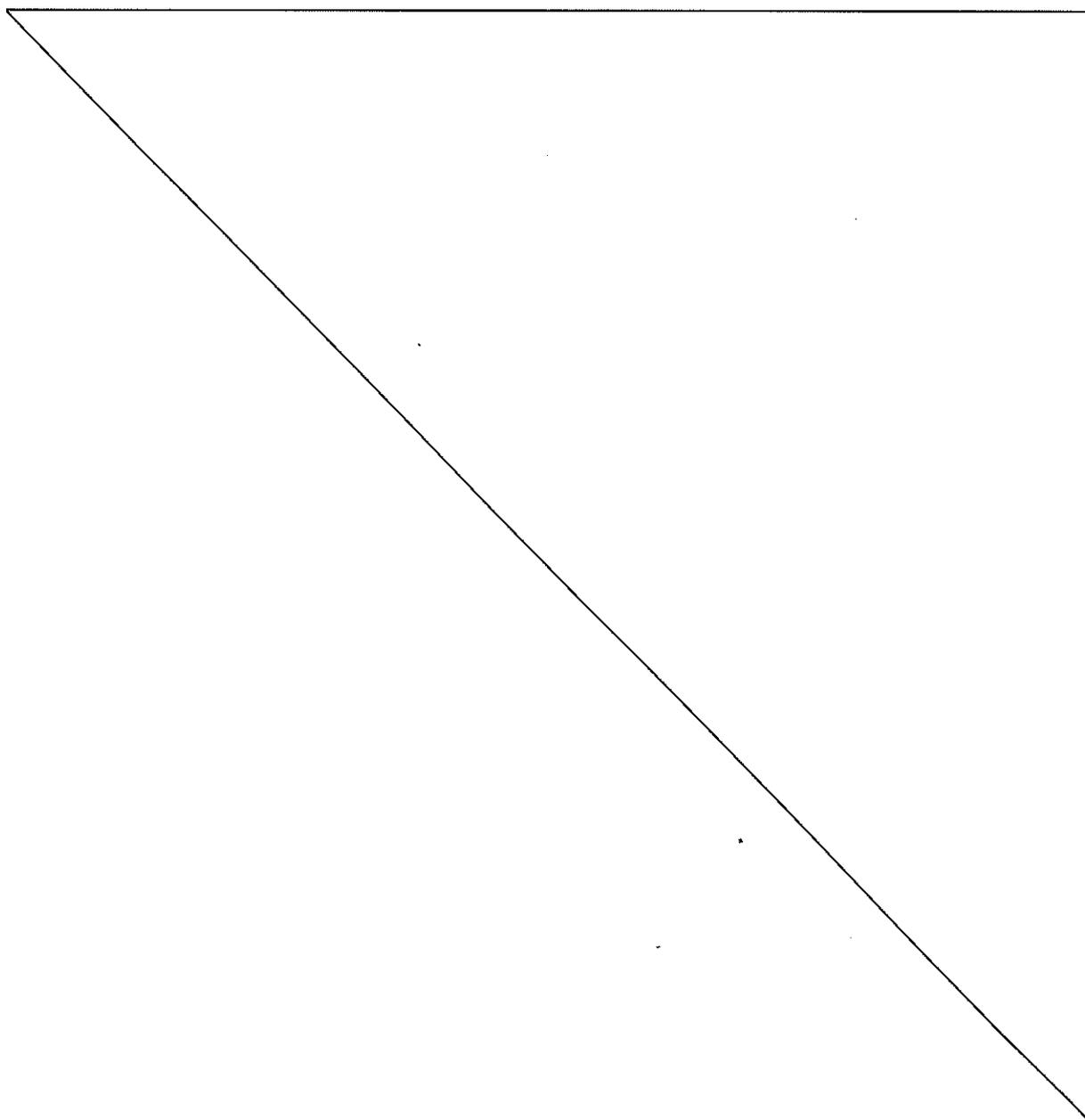

Sébastien LEPARLIER

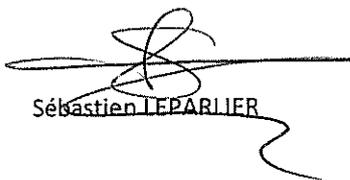
DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.003 (suite)

En conséquence, M. Arnaud Ngatcha souhaite savoir :

1. Si la Mairie du 9^e arrondissement peut organiser une manifestation dans le cadre de la Fête de l'Europe ?
2. À la demande du Conseil Parisien des Européens, la Mairie du 9^e arrondissement peut-elle organiser une audition des membres de ce même Conseil lors d'un prochain conseil d'arrondissement afin de promouvoir l'existence et les travaux du CPE ?





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.004

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA VALORISATION DE LA TRANSMISSION MÉMORIELLE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mercredi 29 janvier 2025, à l'occasion du 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, Laurence Patrice, avec Jacques Fredj et Olivier Lalieu, du Mémorial de la Shoah, ont inauguré l'exposition « Hommage à 20 Parisiennes et Parisiens juifs dans la tourmente de la Shoah : 80 ans après, Paris se souvient » et ont annoncé le lancement du site internet E-STELES, élaboré en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le soutien de l'académie de Paris.

Cette exposition est le travail de plusieurs établissements scolaires invités à choisir et présenter l'une des victimes, habitant, étudiant, travaillant ou agissant dans leur arrondissement durant la Seconde Guerre mondiale.

Leurs recherches et leur travail couvrent les 20 arrondissements parisiens.

Entre 1942 et 1944, plus de 6 000 enfants Juifs, victimes de la haine antisémite, ont été arrêtés à Paris avec la complicité du Régime de Vichy puis déportés, pour être majoritairement assassinés au camp d'Auschwitz-Birkenau par les nazis. Ils habitaient dans les rues que nous parcourons, jouaient dans les jardins publics et fréquentaient les écoles parisiennes.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Paris et les AMEJD (Associations pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) ont préservé leur mémoire et leur histoire.

Dans chaque arrondissement, une stèle commémorative, située dans un parc ou un jardin, liste les noms de ces enfants. Grâce au QR code apposé à côté de chaque stèle et à notre plateforme en ligne, vous pouvez découvrir leurs histoires et leurs photos conservées au Mémorial de la Shoah. Dans le neuvième arrondissement, cette stèle est disposée dans le square Montholon.

À l'heure où les actes antisémites explosent, serait-il possible de mettre en lumière cette initiative sur le site de la Mairie du 9 en relayant le lien mentionné ci-dessus, de prévoir un encart / article dans le Journal du 9 et d'envoyer une newsletter dédiée pour informer les habitant-e-s de cette initiative mémorielle qui forge notre histoire commune ?

Le Directeur général des services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARLIER



Millésime

N° de page

2	5
---	---

0	6	0
---	---	---

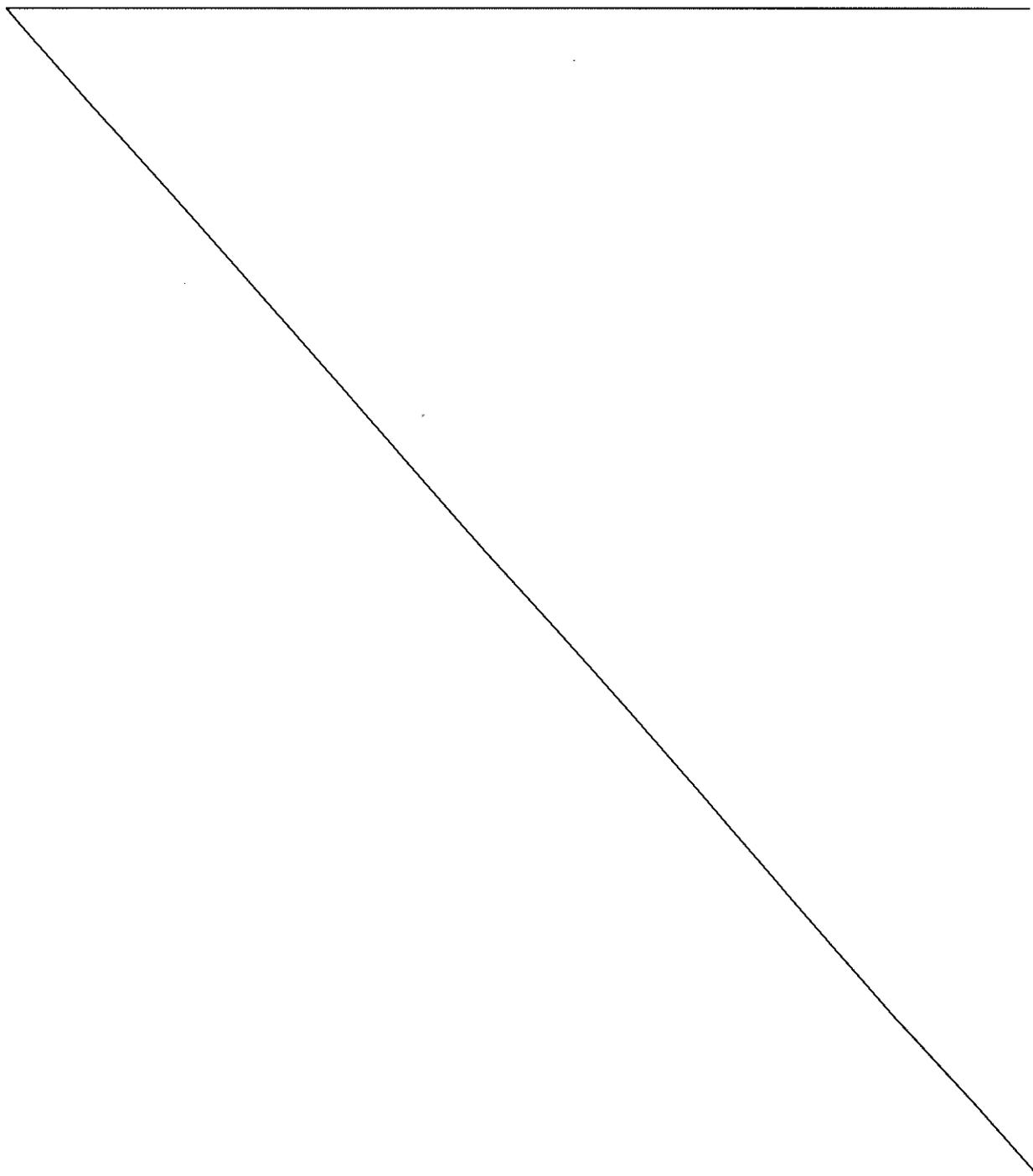
CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

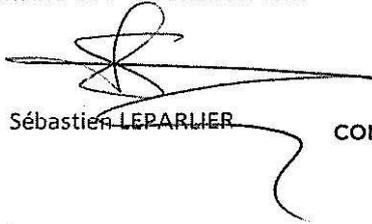
DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.004 (suite)

Enfin, l'exposition présentée à l'Hôtel de Ville est faite pour être présentée ailleurs, ainsi la Mairie du 9 pourrait accueillir l'exposition soit en ses murs, soit en tout autre lieu municipal pour la présenter aux publics scolaires et autre ?



Le Directeur général des services
de la Mairie du 9^e arrondissement



Sébastien LEPARLIER



Millésime

N° de page

2	5
---	---

0	6	1
---	---	---

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

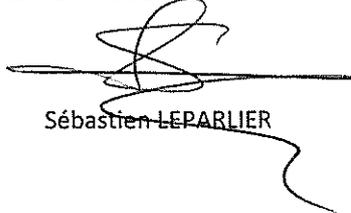
Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)



Sébastien LEPARLIER

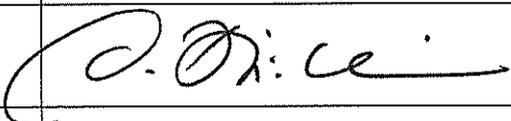
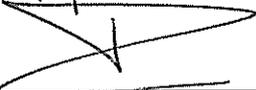
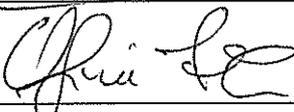
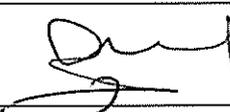
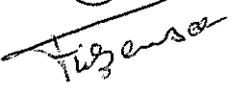
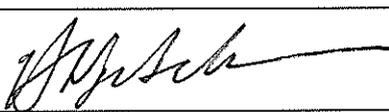
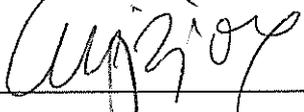
CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 24 MARS 2025 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

N O M S	É M A R G E M E N T S
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Nicolas COUR	
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	
Mme Lorraine GAY	
M. Gilles FISZENSON	
M. Arnaud NGATCHA	
Mme Frédérique DUTREUIL	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	